



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	19 Septembre 2016	Séance du : 28 Septembre 2016
	Votes : 39	L'An Deux Mille Seize, et le vingt-huit septembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de PERET, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 33	Pour : 39	
Absents : 7	Contre : 0	
Représentés : 6	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Martine VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (VILLENEUVETTE).

Absents représentés :

Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault),
M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault),
M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault),
M. Serge DIDELET (Mourèze) représenté par M. Bernard COSTE (Octon),
M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bertrand ALEIX (Paulhan),
Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan).

Absents : Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Gérald VALENTINI (Valmascle) représenté par Mme Martine VALENTINI, suppléante (Valmascle).

Objet : Accueils de loisirs - Pôle maternel de Clermont l'Hérault - Construction d'un bâtiment modulaire - Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition du terrain d'assiette, appartenant à la commune de CLERMONT L'HERAULT

Monsieur VALERO rapporte :

En 2011, la Communauté de communes a installé les locaux du pôle primaire de CLERMONT L'HERAULT, rue de la Combe, sur un terrain mis à disposition par la Commune, sur une partie de la parcelle de terrain cadastrée section CL n° 87.

Considérant la fonctionnalité de cet espace, à proximité d'équipements sportifs de la ville et de l'emprise foncière disponible, il est proposé d'y réaliser les locaux modulaires du pôle maternel, actuellement hébergé au sein de l'école Prévert.

Un projet d'extension de l'assiette foncière mise à disposition par la Ville de CLERMONT L'HERAULT a été établi et validé entre la commune et la Communauté de communes. (Voir plan en annexe).

Cette mise à disposition à titre gratuit sera constatée par un procès verbal (voir pièce annexe).

En application des articles L.1321-1 et L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et uniquement en vue de la réalisation des travaux précités.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur VALERO, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise à disposition à titre gratuit sus visée laquelle sera constatée par le procès verbal joint à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer le procès verbal de mise à disposition de l'extension de la parcelle cadastrée CL n° 87 appartenant à la commune de Clermont l'Hérault correspondant au terrain d'assiette du futur bâtiment modulaire du pôle maternel, actuellement hébergé au sein de l'école Prévert.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160930-2016-09-28-15-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016